

Mairie



de Laurière

Place du Général THOUMAS

87370 Laurière

05.55.71.40.44

mairie.lauriere@outlook.fr

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **Du 12 Mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 Mai le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PORTE Jean-Pierre, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du conseil municipal le 5 Mai

PRESENTS : M. Jean-Pierre PORTE, M. Philippe DOYELLE, M. Christian LEBON, Mme Valérie BONNET, M. Christian FRADY, Mme Brigitte LESUEUR, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Claude GILOUPPE, Mme Bernadette DESMOULIN, Mme Liliane HERBRICH, M. Rémy TRICHANT, M. Jérôme LEFORT, M. Alain RATINAUD, Mme Corinne BERNADET, Mme Céline MALLET.

Mme Valérie BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Constatation du Quorum

1. Procès-verbal du 10 Avril 2021 :

Adopté à l'unanimité

2. Emprunt travaux :

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement. Par délibérations n°2020/65, 2021/05 et 2021/15 le conseil municipal a validé le changement des menuiseries de l'école, la garderie et du logement communal rue des Chênebeaux ainsi la réfection du mur de l'enceinte du cimetière. Une proposition commerciale a été sollicitée auprès de trois organismes bancaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest qui propose l'offre la mieux disant, à savoir : montant de 50 000 € ; durée 15 ans ; taux d'intérêt annuel 0,64 % ; échéances trimestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de contracter un prêt d'un montant de 50 000 € auprès la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest selon les conditions indiquées ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

3. Renégociation emprunt souscrit caisse régionale de crédit agricole mutuel centre ouest:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de revoir le taux de l'emprunt communal n°00072247058. Il informe le Conseil Municipal de la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest qui accepterait de renégocier le prêt n° 00072247058 au taux de 0.65% à la place de 4.70% avec une nouvelle échéance annuelle de 17 428,74€ soit un gain comparé à l'annuité actuelle de 560.52€. Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la renégociation de l'emprunt communal n°00072247058 et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Délibération modificative n°1 budget commune:

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la délibération modificative suivante afin de prendre en charge les dépenses d'annulation de titre, le conseil valide à l'unanimité :

Section fonctionnement			
Intitulé	Article	Dépenses	Recettes
Titres annulés (sur exercice antérieur)	673	400 €	
Attribution de compensation	73211		400 €

5. Tarif transport scolaire:

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance que la Commune de Laurière est passée organisatrice de second rang pour la desserte des établissements scolaires. Il fait part d'un avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence transport scolaire émanant du Conseil Régional modifiant la grille des participations familiales. Il convient donc de prendre une délibération pour fixer les tarifs à appliquer à compter de l'année scolaire 2020/2021 dans la limite de ceux appliqués par la région. Le Conseil Municipal l'exposé du maire entendu, à une abstention et 14 pour, décide:

- Pour tout élève domicilié sur la Commune de Laurière et uniquement scolarisé sur le RPI Bersac/Laurière, la participation de la commune et le reste à charge pour les familles sera la suivante :

Tranche	QF	Tarif Régional	Participation Commune	Reste à charge pour les familles
1	Inf à 450 €	30 €	30 €	0 €
2	Entre 451 € et 650 €	51 €	51 €	0 €
3	Entre 651 € et 870 €	81 €	51 €	30 €
4	Entre 871 € et 1250 €	114 €	51 €	65 €
5	A partir de 1251 €	150 €	51 €	100 €
Non ayant droit Elèves à (-) de 3 km de l'établissement scolaire		195 €	120 €	75 €
Non ayant droit Elèves ne respectant pas la carte scolaire		195 €	0 €	195 €
Navette RPI		30 €	30 €	0 €

6. Tarif eau habitants commune de Laurière, Bersac et Saint Sulpice Laurière:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser le tarif du m3 d'eau consommé par les habitants des communes de Laurière, Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 1,60 euro le prix du m3 d'eau les habitants des communes de Laurière, Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière.

- de fixer à 65 euros le prix de l'abonnement pour les habitants des communes de Laurière, Bersac sur Rivalier et de Saint Sulpice Laurière.

- de facturer 50 euros l'ouverture ou la fermeture d'un compteur d'eau.

7. Tarif garderie :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le système de tarification de la garderie de Laurière. Il fait savoir qu'il a pris contact avec la Commune de Bersac sur Rivalier, partenaire du regroupement pédagogique, pour harmoniser le tarif dans les deux écoles. Il propose d'instaurer un tarif journalier et un tarif mensuel. Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, d'appliquer les tarifs suivants pour la garderie à partir de la facturation établie en septembre 2021:

-Tarif journalier : (facturation mensuelle)

Pour 1 enfant: 1.30 € le matin et 1.30 € le soir

Pour 2 enfants et plus: 1.10 €/enfant le matin et 1.10 €/enfant le soir

-Tarif mensuel : FORFAIT 15 jours et plus

Pour les enfants fréquentant la garderie matin et soir dans la même commune :

1 enfant: 38.5 €, 2 enfants: 60.50 €, 3 enfants et plus: 82 €

8. Tarif révision des loyers des garages communaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune dispose de garages communaux qu'elle loue. Il informe l'assistance qu'il est mentionné dans les contrats de location de la possibilité de réviser les loyers par délibération. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à un contre et 14 pour, décide, d'augmenter de 5 % le loyer des garages communaux à compter du 1er juillet 2021.

9. Tarif révision des loyers des garages communaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2015/38 fixant à 600€ le loyer du bail commercial de la boulangerie. Il précise que le bail commercial prévoit d'indexer le loyer sur l'indice de référence des loyers commerciaux établi par l'INSEE, l'indice de base étant celui du second trimestre ainsi qu'une revalorisation annuelle à la date anniversaire du contrat. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de revaloriser chaque année à la date anniversaire le loyer du bail commercial de la boulangerie selon l'indice de référence des loyers commerciaux établi par l'INSEE.

10. Informations diverses:

Organisation élections départementales et régionales: tenue des bureaux de vote

<i>Horaire</i>	<i>Elections départementales</i>	<i>Elections régionales</i>
8h00/10h00	PORTE - TRINCHANT - RATINAUD	FRADY - LEFORT - FAUCHER
10h00/12h00	DOYELLE - GILOUPE - TRINCHANT	LEBON - LESUEUR - MALLET
12h00/14h00	DESMOULIN - BONNET - RATINAUD	LESUEUR- LEFORT - FAUCHER
14h00/16h00	DOYELLE - GILOUPE FRADY (14h15h) – PORTE (15h/16h)	LEBON - BERNADET - MALLET
16h00/18h00	PORTE - DESMOULIN LEBON (16h17h) - FAUCHER (17h/18h)	FRADY - BONNET- BERNADET

Séance levée à 22h10

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Valérie BONNET

Jean-Pierre PORTE